

Challenge des Sous-Bois de Cyclo-Cross Pour les Ecoles de Cyclisme

REGLEMENT 2024/2025

Art 1. Catégories :

Le challenge est ouvert à tous les licenciés FFC filles et garçons des catégories :
U7 – U9 – U11 – U13

La réglementation de la Fédération Française de Cyclisme en vigueur le jour de l'épreuve est applicable pour toutes les catégories.

Art 2. Calendrier :

Le challenge comprend les 7 épreuves suivantes :

- Dimanche 29 septembre : Argentré du Plessis
- Dimanche 20 octobre : Cesson Sévigné
- Dimanche 27 octobre : Pleudihen sur Rance
- Lundi 11 novembre : St Jacques de la Lande
- Dimanche 1^{er} décembre : Châteaugiron
- Dimanche 26 janvier : Fougères
- Dimanche 2 février : Iffendic

Art 3. Attribution des points Un classement distinct pour les filles et les garçons sera établi.

1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}	5^{ème}
20 pts	18 pts	16 pts	15 pts	14 pts
6^{ème}	7^{ème}	8^{ème}	9^{ème}	10^{ème}
13 pts	12 pts	11 pts	10 pts	9 pts
11^{ème}	12^{ème}	13^{ème}	14^{ème}	15^{ème}
8 pts	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts

Tout coureur classé : 1 point

Si la féminine termine dans les 5 premiers avec les garçons : +5 pts

Points Bonus : Si l'enfant a participé à au moins à 5 épreuves : + 20pts

Art 4. Le classement général prend en compte l'addition du nombre de points obtenus sur l'ensemble des manches du challenge.

En cas d'égalité, la dernière épreuve sera prise en compte.

Chaque club est responsable des résultats de la course qu'il organise.

Art 5. Les trois premières et les trois premiers des catégories U7 – U9 – U11 – U13 seront récompensés, en fin de saison. Pour prétendre aux prix, obligation de participer à un minimum de 4 épreuves et être présent lors de la cérémonie de récompenses organisée.

Art 6. Tous les cas non prévus au présent règlement sont du ressort des organisateurs du challenge.

Art 7. En cas de non-respect des règles de convivialité du cyclo-cross et/ou de non-respect des commissaires, des organisateurs, des concurrent(e)s par les enfants et/ou par les parents ou l'entourage, des points de pénalités seront enlevés par les organisateurs du challenge.

Art 8. Extrait de la réglementation FFC

9.1.11 Le port du casque homologué et des gants sont obligatoires.

9.1.18 Les concurrents dont les vélos de type VTT ont des guidons qui dépassent 50 cm de largeur prendront le départ en dernière ligne.

Art 9. Grilles de départ

Lors de la première épreuve à Argentré du Plessis, les 3 premières filles et les 3 premiers garçons du classement général de l'année dernière seront placés en première ligne.

Pour les autres jeunes, le placement sera libre.

A partir de la deuxième épreuve, les jeunes (*engagés via espace club*) seront placés sur la ligne de départ en fonction du classement général provisoire en alternant une fille / un garçon. Pour les inscriptions sur place, les jeunes s'élanceront en dernière ligne

Les U7 s'élanceront, dans la mesure du possible, derrière les U9.

Comité d'organisation du Challenge des sous-bois Ecole de Cyclisme
Stéphanie HEULOT 06 65 58 42 95

Comité d'organisation du Challenge des sous-bois
Patrick FRIN (Président) 06 38 35 88 66



Association Cycliste Brétillienne Organisation
Challenge des Sous-Bots